

OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Plus facile pour vous, plus régulier pour prévoir nos actions, votre soutien par prélèvement automatique (qui peut être interrompu à tout moment) est une formule simple pour aider efficacement les animaux abandonnés.



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Au bénéfice de la Fondation Assistance aux Animaux - N° Emetteur ICS

FR 39ZZZ 540 277

Siège National : 23, avenue de la République - 75011 Paris

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

10 € 20 € 30 € 50 € Montant à ma convenance : €

Périodicité : Mensuelle Trimestrielle

Annuelle

Mes coordonnées

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

Ma banque

NOM _____

AGENCE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

Date :

Signature :

IMPORTANT

Je retourne le présent accord, accompagné d'un relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal RIP).

Je recevrai, avant la fin du 1^{er} trimestre, mon **reçu fiscal annuel** qui me permettra de déduire de mes impôts sur le revenu jusqu'à 66 % du montant total de mes versements annuels ou encore 75 % de mes versements sur l'IFI. Tout renseignement sur simple appel au 01 39 49 18 18.